



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2021**

Le conseil municipal de la commune de MAZAN s'est réuni à 18 heures en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de Louis BONNET, son maire.

Vingt-neuf (29) conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-huit (28) étaient présents ou représentés.

L'assemblée a décidé :

- d'étendre le régime des astreintes aux agents contractuels de droit public et privé et aux policiers municipaux récemment intégrés dans ce cadre d'emploi ;
- de limiter le versement du complément indemnitaire annuel (CIA) à une fraction unique payable en novembre ;
- d'étendre aux ingénieurs le bénéfice des deux parts du RIFSEP-IFSE et CIA dans la limite de certains montants.

Elle a fixé le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction pour le cadre d'emploi des gardes champêtres.

Elle a autorisé M. le Maire à acquérir des cartes cadeaux pour les attribuer au personnel dans des conditions qu'elle a définies.

Elle a décidé de réaliser des travaux d'aménagement, d'équipement et de sécurisation de la place du 14 Juillet et de son accès sur le Bd de l'Europe en mobilisant le produit des amendes de police pour l'année 2021 à hauteur de 40% du montant prévisionnel de l'opération.

Puis elle a autorisé M. le Maire à signer une convention de coopération avec La CoVe afin d'organiser des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en œuvre de projets photovoltaïques, notamment sur le site de La Boiserie (parking).

M. le Maire a ensuite répondu à des questions diverses.